



RAPPORT SUR LE BUDGET 2023

Natacha Bonvin, présidente

Maryse Bétrisey

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières

Julien Beney

François-Xavier Flipo

Christian Florey

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Fabien Robyr, rapporteur

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES.....	5
1.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT.....	5
1.3 COMPTES D'INVESTISSEMENTS.....	7
1.4 MARGE D'AUTOFINANCEMENT.....	8
2. ANALYSES ET COMMENTAIRES.....	9
0 – Administration générale.....	9
0220.3103.00 Information et communication + CHF 27'000.–.....	9
1 – Ordre et sécurité publique, défense.....	9
122 – Autorité de la protection de l'enfance et de l'adulte (APEA).....	9
1401.4210.01 Foires et marchés.....	10
1500.3199.00 Frais d'assemblées.....	10
1500.5060.01 Équipements.....	11
2 – Formation.....	11
2120.6310.00 / 2130.6310.00 Équipement informatique.....	11
2130.3130.00 Repas cantine scolaire + CHF 8'500.–.....	12
2171.3101.01 et 2172.3101.01 Produits de nettoyage primaire et CO + CHF 20'000.–.....	12
2171.4240.00 Revenu participation nettoyage.....	13
3 – Culture, sports, loisirs et Eglises.....	13
3220.3636.01 Ecoles de musique + CHF 65'000.–.....	13
3410.5010.00 Centre sportif Ecosia + CHF 334'000.–.....	14
3412.4240.00 Entrées piscines CHF +10'000.–.....	14
3420.3130.00 Colonie + CHF 20'000.–.....	15
3121 Théâtre Les Halles.....	15
5 – Prévoyance sociale.....	19
50.300.361.01 Contributions institutions diverses – CHF 2'942'000.–.....	19
6 – Transports et télécommunications.....	20

6150.4250.00 Revente carburants et divers + CHF 21'100.–	20
6160.4240.01 Parkings couverts (TVA)	20
6220.3631.00 Participation transports publics régionaux	21
7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire	22
7100.5030.01 Pompage d’eau de Tschüdangna + CHF 620'000.–	22
7690.3130.00 / 7690.4630.00 Mesures d’économie d’énergie + CHF 37'500.–	23
7690.3634.00 Dotation fonds énergie et climat	23
8 – Économie publique	24
8710.4250.00 Recettes aménagements de productions	24
3. CONCLUSIONS.....	26

1. INTRODUCTION

Conformément au règlement du Conseil général (RCG), la Commission de gestion a analysé le budget 2023 de la Ville de Sierre.

Le 5 octobre 2022, la Municipalité a remis à la Commission de gestion le budget 2023 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2023 - 2026 et 2023 – 2032 ainsi que le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Commission de gestion a étudié ces documents de manière à préavisier l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors du plénum du 14 décembre 2022. A relever qu'il s'agit du premier budget établi sous la forme MCH2 et, que de ce fait, la Commission de gestion n'a pas été en mesure d'effectuer les comparaisons usuelles. Les lecteur-ices ne trouveront donc pas les traditionnels graphiques comparatifs des exercices sur 10 ans.

Les membres de la Commission de gestion ont effectué cette étude par l'envoi de questions et ont rencontré certains chefs de service.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 14 décembre 2022 quant aux points suivants:

- l'approbation du budget 2023 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'art. 5 du Règlement communal d'organisation (RCO) précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'art. 79 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFinCO) du 24 février 2021 définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une **disposition légale ou un jugement** ;
2. lorsqu'elle est **absolument indispensable** à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.– entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2023, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.– vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Commission de gestion qui recommande aux Conseiller·ères généraux de l'accepter telle quelle.

1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Le budget 2023 prévoit une situation financière plus optimiste que les années précédentes, avec un déficit de CHF 979'600.– , en diminution de CHF 3'341'350.– par rapport au budget 2022.

Plusieurs facteurs expliquent cette amélioration:

- la prise du financement au niveau cantonal des écoles du degré tertiaire, ce qui soulage les finances des communes hôtes (-CHF 915'000.– pour 2023);
- la cantonalisation des APEA (-CHF 410'000.–);
- les recettes des aménagements de productions électriques estimées en forte hausse (+ CHF 5'300'000.–).

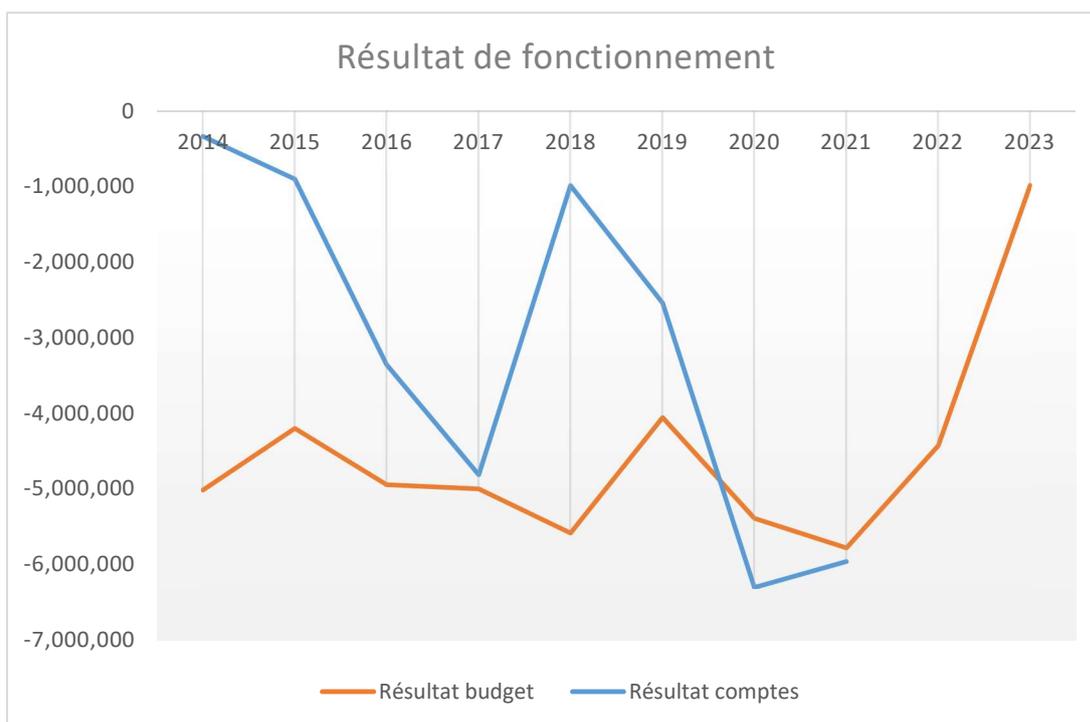
Les charges prévues en 2023 augmentent donc de CHF 3'964'150.– et les recettes de CHF 7'405'500.– par rapport au budget précédent.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 19'043'900.–, en augmentation de CHF 7'336'900.– par rapport à ceux de l'année précédente. A relever que la municipalité a prévu de doter un fond en faveur des énergies renouvelables et du climat à hauteur de CHF 1'000'000.–, sous réserve d'approbation du Conseil général.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 10'833'800.–, en progression de 80% par rapport à 2022, et couvre 56,8% des investissements budgétisés. Malgré le passage en MCH2 qui implique environ CHF 1'000'000.– d'amortissements supplémentaires, le résultat prévu est tout de même meilleur que celui du budget précédent.

1.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous (différence entre budget et compte).

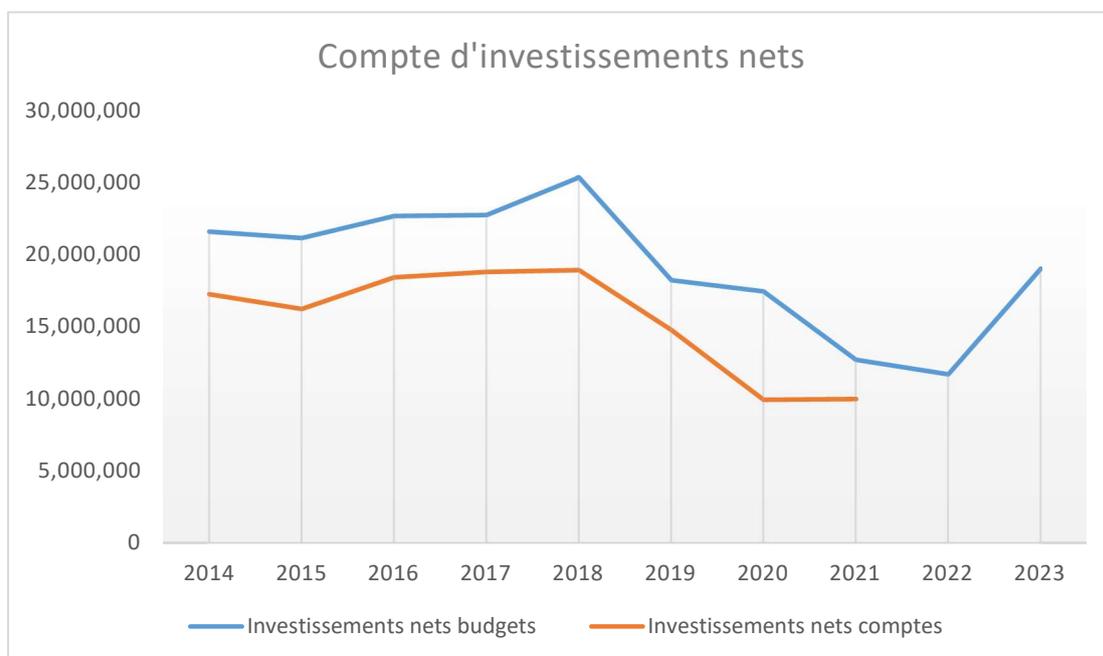


Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère selon le nouveau plan comptable MCH2.

			2022	2023	variation en %
0	Administration générale	budget	6'184'450	6'618'000	7.0
		comptes			
1	Ordre et sécurité publique	budget	4'132'350	3'825'600	-7.4
		comptes			
2	Formation	budget	14'135'350	13'747'100	-2.7
		comptes			
3	Culture, sportets et loisirs, Eglises	budget	9'024'250	9'404'800	4.2
		comptes			
4	Santé	budget	4'062'000	4'198'000	3.3
		comptes			
5	Prévoyance sociale	budget	10'725'400	11'042'200	3.0
		comptes			
6	Transports et télécommunications	budget	5'427'200	5'582'000	2.9
		comptes			
7	Protection environnement et AT	budget	1'378'700	2'518'900	82.7
		comptes			
8	Economie publique	budget	3'894'500	8'940'400	129.6
		comptes			
9	Finances et impôts	budget	46'754'250	47'016'600	0.6
		comptes			
TOTAL		budget	-4'420'950	979'600	-122.2
		comptes			

1.3 COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.



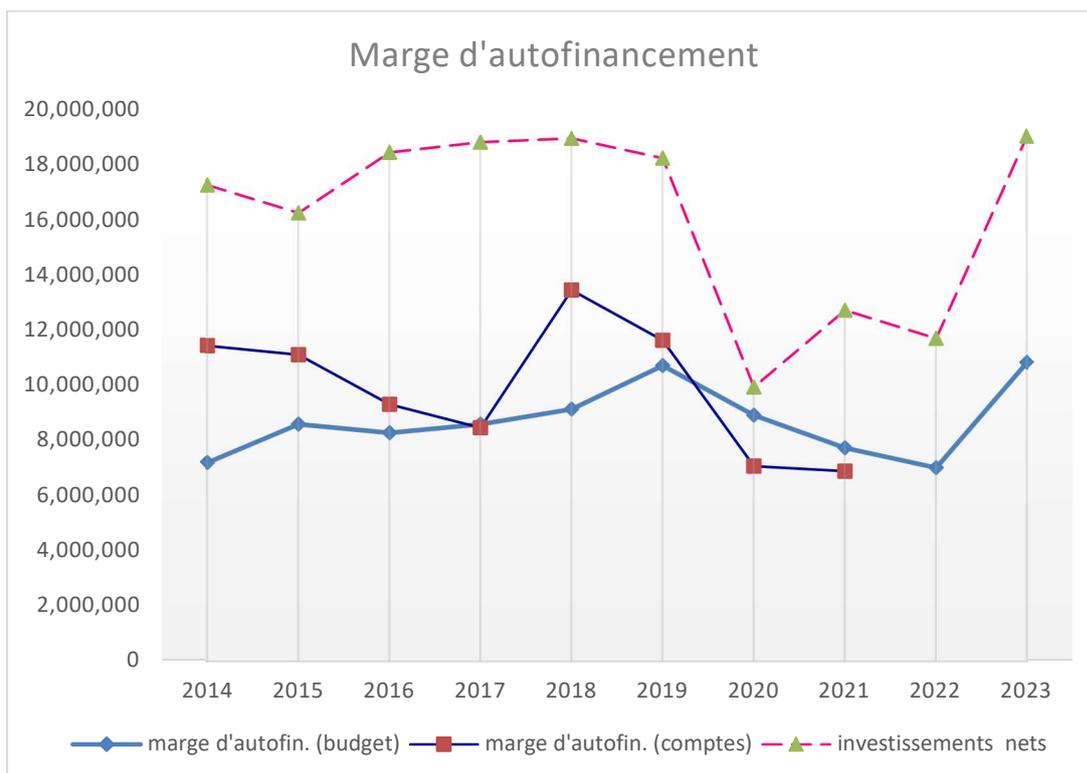
Un récapitulatif des montants par dicastère est présenté ci-dessous.

			2022	2023	variation en %
0	Administration générale	budget	1'496'100.00 CHF	1'472'500.00 CHF	-1.6
		comptes	- CHF	- CHF	
1	Ordre et sécurité publique	budget	325'900.00 CHF	524'900.00 CHF	61.1
		comptes	- CHF	- CHF	
2	Formation	budget	1'113'000.00 CHF	5'249'000.00 CHF	371.6
		comptes	- CHF	- CHF	
3	Culture, sportets et loisirs, Eglises	budget	1'252'000.00 CHF	2'231'000.00 CHF	78.2
		comptes	- CHF	- CHF	
4	Santé	budget	- CHF	- CHF	
		comptes	- CHF	- CHF	
5	Prévoyance sociale	budget	- CHF	- CHF	
		comptes	- CHF	- CHF	
6	Transports et télécommunications	budget	3'585'000.00 CHF	5'385'000.00 CHF	50.2
		comptes	- CHF	- CHF	
7	Protection environnement et AT	budget	3'135'000.00 CHF	3'381'500.00 CHF	7.9
		comptes	- CHF	- CHF	
8	Economie publique	budget	800'000.00 CHF	800'000.00 CHF	0.0
		comptes	- CHF	- CHF	
9	Finances et impôts	budget	- CHF	- CHF	
		comptes	- CHF	- CHF	
10	Investissement nets	budget	11'707'000.00 CHF	19'043'900.00 CHF	62.7
		comptes	- CHF	- CHF	

1.4 MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2023 prévoit une marge d'autofinancement de CHF 10'833'800.–. Cette marge représente un taux de couverture de 56.90% des investissements nets, soit CHF 19'043'900.–. Un recours théorique à l'emprunt de CHF 8'210'100.– serait nécessaire pour financer les investissements prévus.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2. ANALYSES ET COMMENTAIRES

La partie suivante du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité à la suite des questions posées par la Commission de gestion et présente quelques points que la Commission a choisi de mettre en exergue.

0 – Administration générale

0220.3103.00 Information et communication + CHF 27'000.—

Quelle est la répartition des coûts dans la préparation de l'Info Sierre ?

Réponse de M. Jérôme Crettol, Secrétaire communal

Voici le détail des coûts estimés pour 2 éditions :

<i>Rédaction</i>	<i>CHF 9'300.—</i>
<i>Photos</i>	<i>CHF 2'200.—</i>
<i>Mise en page et traduction</i>	<i>CHF 7'250.—</i>
<i>Impression</i>	<i>CHF 7'700.—</i>
<i>Distribution</i>	<i>CHF 1'950.—</i>
<i>Total par édition</i>	<i>CHF 28'400.—</i>
<i>Total par année</i>	<i>CHF 56'800.—</i>

1 – Ordre et sécurité publique, défense

122 – Autorité de la protection de l'enfance et de l'adulte (APEA)

Est-ce que le retard annoncé pour la facturation a été rattrapé? Est-ce que les factures ont été établies et encaissées?

Réponse de M. Jean-Pierre Lugon, Directeur du CMS

Il y avait un retard annoncé dans le contrôle des comptes déposés à l'APEA par les curateurs privés et professionnels. Légalement, les comptes doivent être rendus/contrôlés au minimum chaque 2 ans.

Une partie du retard dans les contrôles des comptes a pu être comblée, mais de loin pas la totalité.

Après chaque contrôle de compte une décision est prise et rédigée par l'APEA. Dans chaque décision sont fixés les émoluments de l'APEA, qui seront facturés soit à la personne concernée soit à la commune en cas d'indigence. Il en résulte que la facturation a pu être faite uniquement pour les décisions envoyées.

A préciser que le processus lié à la cantonalisation des APEA a demandé un investissement conséquent de la part de l'équipe et n'a ainsi pas favorisé le rattrapage du retard.

L'organe exécutif est informé de la situation.

Situation des comptes (courant et retard) :

116 décisions notifiées en 2022 liées à des comptes contrôlés au préalable

27 décisions notifiées en 2022 liées à des inventaires contrôlés au préalable

81 comptes vérifiés en attente prise/rédaction d'une décision

17 inventaires vérifiés en attente prise/rédaction d'une décision

136 comptes à vérifiés puis décision à prendre/rédiger

20 inventaires à vérifiés puis décision à prendre/rédiger

1401.4210.01 Foires et marchés

De quelles foires et marchés parle-t-on vu que le marché du mardi matin est gratuit ?

Réponse de M. Thomas Zimmermann, Commandant adjoint de la PRVC

Ce compte concerne le marché de la Sainte-Catherine et des recettes liées, à savoir l'encaissement des patentes d'alcool et la facturation au mètre des stands des exposants.

1500.3199.00 Frais d'assemblées

A quoi correspondent ces frais?

Réponse de M. Lucien Cottier, Commandant du CSI

Ce compte comprend les frais de deuil des membres du CSI, les cadeaux pour les pompiers qui démissionnent avec les honneurs (plus de 10 ans d'incorporation), les frais de repas pour les cours de l'état-major communal de conduite en cas de catastrophe, les frais occasionnés par les assemblées, séances et rapports organisés par notre service.

1500.5060.01 Équipements

Quelle est la planification du renouvellement des équipements des pompiers et pourquoi n'est-elle pas échelonnée sur plusieurs années ?

Réponse de M. Lucien Cottier, Commandant du CSI

Nous ne parlons pas uniquement des équipements de protection individuels des sapeurs-pompiers (uniformes) mais de l'équipement dans sa globalité. Nous planifions ces renouvellements selon les recommandations des fournisseurs ou des recommandations des instances cantonales ou fédérales.

En 2023, nous avons notamment planifié le renouvellement de casques, de tenues feu, de bottes, de canons à eau, de pompes à immersion, de radios polycom, de matériel et des planifications pour la défense des événements naturels, de détecteurs de tension électrique dans l'eau, de cordage et autres équipements pour du travail sur corde, barquette de transport de blessés

Une très grande majorité de ces équipements sont des éléments de sécurité pour nos sapeurs-pompiers ou alors de nouveaux équipements afin d'assurer de nouveaux risques.

2 – Formation

2120.6310.00 / 2130.6310.00 Équipement informatique

A combien se monte la subvention octroyée par le canton pour les tableaux blancs interactifs (TBI) ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles

Il n'existe pas de subventionnement spécifique à un matériel informatique. Ce subventionnement cantonal fait l'objet d'une directive (annexe 1). Un projet de dépense lié à l'informatique (ordinateurs – TBI – antenne WIFI – etc...) est préalablement présenté au service de l'enseignement qui doit le valider. Le subventionnement (30% de ces coûts) sera au maximum à hauteur de CHF 100.-/élève.

2130.3130.00 Repas cantine scolaire + CHF 8'500.–

Comment sont organisées et rémunérées les surveillances des cantines et des études ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles

L'organisation de la cantine est décidée par le conseil de direction des CO, regroupant les trois directeurs de nos CO ainsi que le directeur des écoles. La cantine scolaire est une prestation importante permettant la conciliation « école – famille » de nos élèves, dans la continuité des offres existantes des UAPE pour les élèves primaires. Cette alternative permet également de proposer une prestation de suivi (contrôle-sécurité-repas et études) pour les élèves éloignés de leur domicile (immersion linguistique, élèves de Noble-Contrée et de Salquenlen...).

Les élèves qui fréquentent la cantine sont obligatoirement astreints à l'étude surveillée.

La surveillance de la prestation repas ainsi que de l'étude surveillée est faite par les enseignants CO.

Rétribution :

Surveillance de la cantine (40') = CHF 35.- + repas offert (CHF 12.-)

Surveillance de l'étude surveillée (45') = CHF 40.-

Une demande de revalorisation des rétributions ainsi que du mode d'accompagnement à la cantine scolaire nous a été adressée. Des propositions seront faites par le conseil de direction des CO pour la prochaine rentrée scolaire, tenant compte également des finances de notre Ville.

2171.3101.01 et 2172.3101.01 Produits de nettoyage primaire et CO + CHF 20'000.–

D'où provient une telle augmentation sur les produits de nettoyage ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles

Dans le contexte MCH2, la notion de produits de nettoyage englobe désormais également les machines servant au nettoyage (en distinction du matériel entretien et réparation). D'autre part, le nettoyage de la salle omnisport faisait auparavant l'objet d'un compte distinct et a

été regroupé dans la rubrique « nettoyages écoles primaires ». Les montants relatifs aux nettoyages à Condémines y ont été également intégrés.

2171.3101.01 : remplacement d'une machine de traitement des sols et remplacement d'aspirateurs = + CHF 5'500.–

2172.3101.01 : remplacement de deux machines de traitement de sols + CHF 14'000.–

2171.4240.00 Revenu participation nettoyage

Qu'est-ce qu'un "revenu participation nettoyage" ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles

Il s'agit de montants relatifs à la refacturation de prestations de nettoyages faites par le personnel de nettoyages/conciergerie des écoles aux UAPE qui utilisent des locaux scolaires (Crèche UAPE Granges et UAPE de l'ancien bâtiment des germanophones à Borzuat).

3 – Culture, sports, loisirs et Eglises

3220.3636.01 Ecoles de musique + CHF 65'000.–

Quelle est la nouvelle politique et pourquoi cette hausse ? Qui bénéficiera de cette augmentation du budget (allègement de l'écolage, achat de matériel, ...) ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

La subvention de la Ville en pourcentage (10%) sur les unités de cours a pour conséquence une baisse des frais d'écolage pour les parents.

A titre d'exemple, le tarif d'un cours de piano de 30 minutes (33 cours par année) donné aux enfants, ou aux jeunes en formation, passera ainsi de CHF 1'290.- à CHF 990.-.

3410.5010.00 Centre sportif Ecosia + CHF 334'000.–

Pourquoi le coût de certaines installations techniques comme le chauffage, n'ont-elles pas été budgétisées au départ du projet ? Pourquoi apparaissent-elles maintenant ? D'autres surprises vont-elles arriver ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

Le site d'Ecosia a été construit en plusieurs étapes. La première, en 1989, a consisté en la réalisation des trois premiers blocs de vestiaires avec leurs sanitaires et un système de chauffage au gaz indépendant par bloc vestiaires. Les sanitaires et les chaudières sont fortement sollicités. Après 35 ans d'utilisation, ces premiers blocs doivent être complètement rénovés. Plutôt que de procéder à un simple remplacement de chaudière à gaz, considérant la labellisation Cité de l'Energie Gold de la Ville et la volonté d'être indépendant des ressources fossiles, un montant de CHF 70'000.- est mis au budget pour étudier des variantes de remplacement du système au gaz par une solution de chauffage renouvelable optimale mutualisée. Le principal défi est de trouver une solution qui permette de chauffer rapidement un grand volume d'eau sanitaire compte tenu des courtes périodes de grande utilisation des douches. Le résultat de cette étude permettra de mettre à l'enquête les éléments nécessaires en 2023 et d'estimer le montant à mettre au budget 2024 pour rénover complètement ces premiers blocs de vestiaires.

L'ensemble du site est entretenu et rénové au fur et à mesure de l'usure et en tenant compte des étapes de réalisation, sachant qu'un autre bloc de vestiaires a été réalisé en 2007, la buvette et les dépôts en 2017 et les différents terrains entre 1984 pour le terrain de football est, 1987 pour la piste finlandaise puis 2002 le street hockey, 2004 le foot central puis 2018, 2019 et 2021 pour le foot junior, le terrain multisport l'anneau d'athlétisme et le terrain synthétique. Seuls les éléments compris entre 2017 et 2021 faisaient l'objet du crédit d'engagement en 2014, respectivement du crédit complémentaire en 2020 pour l'extension d'Ecosia.

3412.4240.00 Entrées piscines CHF +10'000.–

Le coût des piscines est important, y a-t-il une réflexion pour augmenter les recettes? Heures d'ouvertures élargies, par exemple.

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

La recherche sans cesse d'une meilleure efficacité sur le rapport entre les ressources humaines (entretien, nettoyage, garde-bains) et les horaires d'ouverture plus élargies. Cette

question a encore été discutée cette année en Commission des sports. D'autres points comme la qualité de l'accueil, de l'entretien extérieur, des aménagements (accueil familles par ex.), sont tant d'éléments qui contribuent à attirer un public plus nombreux et satisfait.

Note de la Commission de gestion

Afin de rester attractifs, de nombreux établissements valaisans proposent des réductions en fin de journée, certains jours de la semaine, fréquemment nommés "After Work". La Commission de gestion propose de tester un billet d'entrée à CHF 5.- valable dès 18h les jeudis et vendredis, en y intégrant d'autres offres commerciales (thérapies, sports, buffet, disco, soirées à thème, ...), ou en privatisant la piscine.

3420.3130.00 Colonie + CHF 20'000.–

Lors du budget 2021 la Commission de gestion s'était étonnée que la Municipalité prenne la décision de ne plus assumer le déficit de la colonie. Pourquoi ce retour en arrière ?

Réponse de M. Jean-Pierre Lugon, Directeur du CMS

Après une première édition assumée essentiellement au moyen de recherches de fonds, l'Association qui organise désormais la Colonie a fait savoir à la Municipalité qu'il lui était impossible de maintenir cette prestation chère aux Sierrois sans aide publique supplémentaire. Une rencontre a eu lieu avec le Président de l'Association qui souhaitait un soutien d'environ 60'000.-. La Commission a pris acte de cette situation et après analyse, a estimé que le subside devait être augmenté pour assurer la pérennité de la manifestation, mais que l'effort financier supplémentaire ne devait pas venir uniquement de la municipalité. Il leur est demandé de chercher des soutiens et de revoir le montant de la participation des parents. Une demande a été faite au conseil municipal qui l'a acceptée.

Note de la Commission de gestion

La Commission de gestion salue ce retour en arrière sur la décision dite politique du Conseil communal, en avril 2021, qui consistait à réduire le soutien à la colonie.

3121 Théâtre Les Halles

Pourquoi aucun sponsoring n'est budgétisé alors que cela avait été évoqué lors de notre réunion ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

Cette rubrique comprend un montant de CHF 50'000.- espéré du Canton ainsi que CHF 30'000.- d'autres soutiens, dont des sponsorings potentiels. Les demandes faites auprès de partenaires commerciaux de la région se font par l'Association des Amis du théâtre qui honore des factures pour le théâtre, ce qui a pour conséquence de réduire le coût pour la Ville. La Municipalité ne peut écrire directement à des entreprises privées pour leur demander un soutien financier.

En 2021 : 133 courriers ont été envoyés, uniquement des réponses négatives (après Covid ?). Par contre, 5 entreprises ont aidé le théâtre à financer une partie du montant de l'impression du programme à hauteur de CHF 2'200.- (en contre-partie : logo sur les programmes).

En 2022 : 10 entreprises ont été contactées. Pas de réponse positive pour l'instant. De nouveaux courriers seront prochainement envoyés pour la 2^{ème} partie de saison.

De plus, la Loterie et la Fondation Ernst Göhner ont contribué avec un montant de CHF 25'000.- chacune pour le remplacement du nouveau gril technique dans la grande salle (CHF 50'000.- de frais en moins à charge de la Ville).

Remarques de la Commission de gestion

La Commission de gestion sera attentive à ce que les chiffres cités ci-dessus apparaissent dans les comptes 2022 en tant que recettes. De plus, nous remarquons que les apports de l'Association des amis du théâtre ne sont pas budgétisés.

Est-il possible de louer plus souvent la salle ou au moins l'espace bar afin de faire rentrer de l'argent ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

Le théâtre est déjà très occupé (345 jours par an), avec une équipe à 4,5 EPT.

Le bar est ouvert la journée de 13h à 17h du mardi au vendredi, cependant la Ville reste attentive à ne pas faire concurrence avec d'autres établissements de restauration de la Ville.

Il est prévu des achats de marchandise pour le bar de 45'000.- et des recettes pour 85'000.-. Pourquoi les recettes sont-elles aussi basses ? Ne serait-il pas possible de faire augmenter les recettes en appliquant un ratio supérieur afin de mieux rentabiliser le bar comme tous les commerçants et les manifestations le font ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

La Municipalité analysera de plus proche sa politique de prix de vente de chaque produit (ratio). Les artistes, le personnel et les bénévoles paient le même prix que le public lorsqu'ils consomment des produits au bar du théâtre.

Concernant la question sur la rentabilité du théâtre, à l'instar d'autres institutions culturelles publiques ou subventionnées (musée Rilke, musée du vin, Château Mercier, bibliothèque), le théâtre n'a pas une vocation d'être rentable. On ne peut le comparer à des festivals qui ont d'autres objectifs de rendement sur un week-end. Le théâtre sierrois est un outil mis à disposition des artistes pour la création ainsi que pour les sociétés locales.

A titre de comparaison, le théâtre le SPOT à Sion (Valère) : le bar est déficitaire (ratio 1,4). Au théâtre Le POCHE (GE) : les bénévoles servent à payer la personne qui y travaille. Au théâtre l'ALAMBIC (Martigny), ZeughausKultur (Brig), Le Crochetan (Monthey) : le bar est géré par un partenaire externe, les théâtres ne touchent aucune recette.

Le bar, à savoir l'espace « Foyer » du Théâtre Les Halles, est un lieu de rencontre où le public se plaît à y rester pour discuter, échanger entre amis ou avec les artistes présents, avant et après les représentations. Il s'agit de conserver ce lieu convivial où des bons produits peuvent être dégustés à des prix abordables, sachant que le public paie déjà son billet pour le spectacle.

Remarques de la Commission de gestion

La Commission de gestion pense que le ratio entre les prix des achats et les prix de vente n'est pas assez élevé. Il devrait se situer à environ 3 alors qu'actuellement il est de 1,9. En changeant ce ratio, Le théâtre pourrait faire des recettes supplémentaires d'environ CHF 50'000.-. Nous serons donc attentifs à l'analyse de la Municipalité.

Dans le budget, il y a CHF 275'000.- pour la programmation et seulement CHF 130'000.- de billetterie. C'est un ratio très mauvais et qui serait invivable pour les autres manifestations culturelles (festivals, ...). Est-ce quelque chose est prévu pour améliorer la billetterie (spectacle grand public, ...) ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

Le Théâtre Les Halles est une institution communale avec des objectifs précis : accueil et soutien aux sociétés locales, accueil d'artistes en résidence pour la création. Le théâtre sierrois est reconnu par le Canton comme étant un « théâtre labellisé », ce qui lui permet d'obtenir une subvention cantonale (selon des critères) ainsi que par la Loterie romande ou d'autres Fondations. Par conséquent, la comparaison avec des festivals ou autres manifestations culturelles ne peut se faire. Les missions et objectifs de chacun n'étant pas comparables.

La Ville est souvent citée en exemple car son théâtre contribue à montrer Sierre comme Ville attractive, engagée pour la création des arts scéniques. Le Théâtre Les Halles est un lieu

ouvert à toutes et tous (culture inclusive) ; il est un outil incroyable pour les artistes (lieu spécifique d'anciennes halles industrielles) avec des hauteurs intéressantes pour toute forme de spectacles et un accès à plain-pied, intéressant pour les compagnies mais également pour les personnes à mobilité réduite. C'est un lieu social et engagé.

Plusieurs abonnements sont acceptés comme l'Abobo (nouveau magic pass culturel), les Pass Bienvenues de la ville de Sierre et Sion, l'AG culturel pour les jeunes jusqu'à 25 ans (anciennement 20 ans 100 francs).

Il faut préciser que dans les CHF 275'000.- de la rubrique "Programmation", sont inclus :

- *CHF 36'000.- de location pour des appartements, pour le logement des artistes, nécessaire au fonctionnement du lieu (différents théâtres se renseignent auprès du Théâtre Les Halles sur son fonctionnement lié aux logements, car ils sont déficitaires à louer des chambres d'hôtels pour les artistes).*
- *CHF 15'000.- pour d'autres frais courants (heures des auxiliaires au bar et à l'intendance, impôts à la source) en lien avec la programmation.*

Remarques de la Commission de gestion

- Les heures des auxiliaires au bar devraient être comptabilisées dans les traitements et non dans la programmation.
- En déduisant les coûts de programmation, les montants des locations d'appartements et autres frais courants aux recettes de la billetterie, il en ressort un manque à gagner de CHF 94'000.-. A la vue des chiffres de fréquentation issus du rapport d'activité 2020, le théâtre a accueilli en 2019 jusqu'à 12'000 spectateurs. Cette perte de CHF 94'000.- devrait être compensée par la billetterie afin que les recettes de cette dernière et la programmation soient en équilibre. Partant de l'hypothèse que le billet moyen (tous abonnements confondus) revient à CHF 20.-, le revenu de la billetterie devrait s'élever autour des CHF 240'000.- au lieu CHF 130'000.- comme budgétisé.

Est-ce qu'il y existe un plan afin de mieux rentabiliser ou du moins de faire en sorte que le TLH soit moins déficitaire ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe de service de la culture, sports et intégration

Même si tout est entrepris pour atteindre au mieux les objectifs financiers qui sont fixés, et trouver le maximum de soutien financier (que ce soit public ou privé), comme dit ci-avant, la mission du Théâtre Les Halles n'est pas en premier lieu d'être rentable. Il s'agit d'un choix d'investir dans la culture pour un lieu qui rassemble tant bien les artistes en création, les sociétés locales et pour répondre à l'attente d'un public nombreux et curieux.

Le Théâtre Les Halles fait rayonner Sierre à travers ses créations. Il est un lieu vivant, ouvert à tous, et contribue à rendre la Ville comme étant attractive et vivante.

La Municipalité a choisi d'accueillir les sociétés locales au théâtre ce qui représente un coût (ou plutôt un investissement) pour la Ville : beaucoup d'heures de travail pour l'équipe, des dépenses importantes (achats marchandises pour le bar, impression des billets d'entrée, impression des programmes), location de matériel technique.

Exemples :

La Géronde : pas de location du théâtre, chapeau à la sortie + amène son propre vin pour le vin d'honneur

GENAC : pas de location, la Ville perçoit un pourcentage sur la billetterie

Ce sont les accords obtenus avec la Ville pour l'utilisation du théâtre. La mise à disposition (coût de la salle, intendance, nettoyage, communication, newsletter, pub, administration, etc.) se chiffre à plusieurs milliers de francs par société locale. Il s'agit d'un choix politique de soutenir les sociétés locales par ce biais complémentaire. S'il y avait une location des espaces avec une gestion du bar par le théâtre, ce dernier serait plus rentable.

Remarques de la Commission de gestion

La Géronde paie une location de CHF 1280.- malgré ce qui a été mentionné ci-dessus. En sus, ils doivent avoir leurs propres techniciens.

5 – Prévoyance sociale

50.300.361.01 Contributions institutions diverses – CHF 2'942'000.—

Quelles sont ces institutions diverses ? Quelle est la répartition de ce montant ?
--

Réponse de M. Jean-Pierre Luçon, Directeur du CMS

La loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle prévoit que le financement des activités de ce champ sont prisent en charge à raison de 70 % par le Canton et de 30 % par les communes (art. 3).

Selon la loi, la part à charge des communes est répartie comme suit :

a) préciput de 11 % des dépenses totales, réparti proportionnellement aux montants engagés pour les personnes domiciliées dans chacune d'entre elles;

b) solde de 19 %, réparti sur l'ensemble des communes en fonction de leur population.

Le montant de CHF 2'942'000.— (compte n° 50.300.361.01) se décompose comme suit :

CHF 2'595'500.00	Institutions handicapés - exploitation	Selon budget Canton
CHF 120'500.00	Institutions handicapés – investis.	Selon budget Canton
CHF 191'000.00	Dispositif pré-hospitalier	Selon budget Canton
CHF 22'500.00	Santé scolaire	Selon budget Canton
CHF 12'000.00	Reprise mandats CMS	Sur base facturation Groupement valaisan des Centres médico-sociaux (il s'agit de la participation aux activités de Bénévoles Valais et de Alzheimer Valais notamment)
CHF 2'942'000.00	Total arrondi	

A noter que la Commune de Sierre participe à hauteur de 6.459 % des coûts totaux cantonaux.

6 – Transports et télécommunications

6150.4250.00 Revente carburants et divers + CHF 21'100.–

A qui la Ville revend-elle du carburant ?

Réponse de M. Stéphane Delaloye, Chef du service Travaux publics

Les charges d'achat des carburants sont portées aux comptes des travaux publics (6150.3101.04- Carburants) pour le poste à essence de Itagne. Celui-ci est également utilisé également par Oiken, le service du feu, le service des sports, le service de l'environnement et les parcs et jardins. Pour Oiken une facturation correspondant à leur consommation est facturée sous le compte "6150.4250.00 - Revente carburant et divers" et pour les services communaux la charge est répartie et les recettes correspondantes sont inscrite sous forme d'écriture de transfert sous le compte "6150.4900.00- Refacturation interne carburant".

6160.4240.01 Parkings couverts (TVA)

Peut-on considérer que le parking du Forum est gratuit étant donné que la barrière est ouverte depuis plusieurs mois ?

Réponse de M. Thomas Zimmermann, Commandant adjoint de la PRVC

La PPE du Forum a été avertie il y a de cela plusieurs mois que le système à barrières était vétuste et que son exploitation ne pourrait être poursuivie vu le manque de pièces disponible

pour les réparations. Aucun accord n'a encore été trouvé pour le système de gestion. Une séance est prévue dans le courant de ce mois avec la PPE et l'administrateur afin de déterminer le système de contrôle. La situation devrait donc être rétablie d'ici à la fin de l'année 2022. Il est vrai qu'à l'heure actuelle le parking est libre d'accès.

Note de la Commission de gestion

En 2020, CHF 95'000.– étaient budgétisés pour refaire le système de barrières. Rien n'a été fait. Lors de l'examen des comptes 2020, la Commission a relevé CHF 14'638.– de coûts supplémentaires pour participation aux charges de ce parking et faisant suite au choix de confier la gestion de ce parking à une agence immobilière de la place.

En 2021, la mise en « conformité feu » du parking n'a pas été effectuée, ainsi CHF 10'171.– de charges ont été reportées pour ces travaux.

Depuis 2022, les barrières sont hors service, la réponse obtenue par la Commission laisse supposer que les charges continuent de courir et seront importantes pour la remise en état.

Il est surprenant d'apprendre que le non-fonctionnement de la barrière du parking public depuis plusieurs mois, découle finalement, d'un problème de gestion de la PPE. La municipalité n'a-t-elle pas plus de poids que ça ? Est-ce vraiment judicieux de conserver ces places de parking si elles coûtent plus que ce qu'elles ne rapportent à la Commune, et que leur gestion administrative est in fine compliquée ?

6220.3631.00 Participation transports publics régionaux

Cette participation aux transports publics régionaux concerne-elle les trains ou les bus ?

Réponse de M. Stéphane Delaloye, Chef du service Travaux publics

Le financement des transports publics régionaux est assuré par la Confédération et le Canton. Les communes sont appelées à participer annuellement à l'indemnité pour les coûts non couverts du trafic régional des voyageurs sur la base de la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 et de la loi cantonale sur les transports publics du 28.09.98. Ces participations englobent tous les transports publics reconnus comme tel (=au bénéfice d'une concession fédérale) selon des clés de répartition qui dépendent du mode de transport, de la desserte effective sur chaque commune, de l'intégration régionale des lignes considérées ainsi que de l'importance du service considéré. Pour Sierre cela concerne donc les chemins de fer, le funiculaire, les transports régionaux par lignes de bus ainsi que les transports publics d'agglomération. A noter que pour ce dernier mode, Sierre est à la fois une commune contributive mais également bénéficiaire puisque c'est ce fond qui lui permet d'encaisser une

participation pour l'exploitation des bus urbains (cf 6230.4631.00 - Subventions transports publics)

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7100.5030.01 Pompage d'eau de Tschüdangna + CHF 620'000.–

Pourquoi ce pompage demande-t-il des études récurrentes ?

Réponse de M. Etienne Savioz, Responsable ressources partagées chez Oiken

L'Etat du Valais a payé les études pour le pompage de Tschüdangna. Les Fr 75'000.- que nous payons chaque année correspondent au remboursement de cette avance. La dernière tranche sera payée en 2023.

Actuellement nous avons terminé les études de détail et nous attendons la décision du juge du tribunal administratif fédéral qui doit statuer sur la levée des recours. Nous ne savons pas quand les travaux pourront débuter.

7410.4631.00 Subventions cantonales – CHF 17'000.–

Pourquoi les subventions cantonales diminuent-elles (de CHF 262'000.- à 245'000.-) alors que les charges augmentent ?

Réponse de M. Stéphane Delaloye, Chef du service Travaux publics

Les subventions cantonales sont estimées en fonctions des frais de tiers (cf 7410.3142.00 Torrents. bisses, canaux et 7410.3142.01 Rhône entretien) pour lesquels la participation cantonale est régie selon des principes fixés dans la Loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau. Les travaux d'entretiens réalisés par les services communaux (Voirie principalement) sont également soutenus en fonction de la durée et de l'ampleur des travaux effectivement effectués tout en rappelant que ceux-ci sont dépendant des conditions météorologiques et hydrologiques effectives. La part de ce subventionnement est approché en fonction des heures moyennes enregistrées par la Voirie pour ce type de travaux durant les dernières années. Ces charges salariales (adaptées annuellement) sont quant à elles portées dans la rubrique 7410.3910.00 - Salaires qui regroupe également les charges découlant des travaux de pilotage et d'études du service de l'environnement et de la biodiversité, principalement pour le développement de mesures de sécurisation de cours d'eau. Ces dernières sont en hausses ces dernières années notamment pour que les projets de sécurisation contre les dangers hydrologiques puissent être menés à bien. Toutefois ces heures ne suivent pas le même principe de subventionnement que les heures de travail sur le

terrain destinées à l'entretien des cours d'eau ce qui explique que les comptes de charges et de recettes n'évoluent pas systématiquement de manière parfaitement synchrone.

7690.3130.00 / 7690.4630.00 Mesures d'économie d'énergie + CHF 37'500.–

Quels sont les projets et les événements associés au label Cité Energie prévus pour 2023 ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

Cpte 7690.3130.00 : total CHF 77'500.-

Date d'utilisation	Texte consigne	Décision	Montant consigné
31/12/2023	EM 23 : Cité de l'énergie, cotisations annuelles	Accepté	21'600.00
31/12/2023	EM 23 : PlanETer - frais de licence	Accepté	1'900.00
31/12/2023	EM 23 : Projets, études et planification (Cité de l'énergie, etc.)	Accepté	49'000.00
31/12/2023	EM 23 : Sensibilisation pour les habitants	Accepté	5'000.00

Le poste *Projet études et planifications* comprend deux projets de recherche appliquée retenus par l'OFEN en 2021 comme dignes d'intérêt et qui sont réalisés en 2022 et 2023. L'un traite de l'optimisation de la production et de la distribution de chaleur des bâtiments communaux en intervenant notamment dans les chaudières (réglages fins des paramètres de régulation, adaptation aux besoins des utilisateurs, améliorations techniques, etc.) et le second, étudié en partenariat avec OIKEN, de l'utilisation de l'eau de nappe phréatique pour développer des systèmes mutualisés de chauffage de nappe dans la ZI de Daval.

7690.3634.00 Dotation fonds énergie et climat

Comment le conseil général sera-t-il associé aux décisions d'attribution de fonds ? Quels sont les projets pris en compte ? Avez-vous pu avancer sur ce projet de fondation ? Une variante a-t-elle été retenue ?

Réponse de M. Jérôme Crettol, Secrétaire communal

Cet objet est encore au stade de l'examen. A ce stade de l'analyse, la variante privilégiée est celle d'un financement spécial, qui présente le plus d'avantages par rapport aux objectifs poursuivis. C'est d'ailleurs ce qui avait été indiqué lors de la présentation du budget au conseil général du 5 octobre 2022. Il semble donc peu probable qu'il y ait recours à une fondation.

Dans cette option, il s'agira de rédiger un règlement du fonds, qui devra être présenté au Conseil général pour approbation. Celui-ci définira précisément le cadre dans lequel les montants pourront être utilisés et les compétences de chaque pouvoir pour le faire fonctionner.

Le message d'accompagnement fournira les réponses aux principales interrogations du législatif. La commission du Conseil général en charge de ce dossier aura tout loisir de poser ses questions et de formuler ses remarques.

A ce stade, l'intention est de solliciter une décision du Conseil général sur le règlement du fonds lors de la session de février ou de juin 2023.

Dès lors, le Conseil général sera invité à ne pas amender le montant inscrit lors de l'adoption du budget 2023 en décembre prochain, de manière à permettre une dotation du fonds si celui-ci devait être adopté durant le premier semestre 2023. Précisons à cet égard que le montant restera inutilisé si le règlement devait être refusé.

8 – Économie publique

8710.4250.00 Recettes aménagements de productions

Quelle est la planification des travaux de maintenance sur les aménagements de production ? Et quel est l'impact sur les recettes de production ? Quelle est la stratégie du turbinage des réserves ?

Réponse de M. Etienne Savioz, Responsable ressources partagées chez Oiken

Oui, la planification des travaux nous est communiquée pour les 3 prochaines années (LMSA, KWM, Bugey) et 4 prochaines années pour FMG.

Il est très difficile de donner un impact sur les recettes de productions futures, car elles dépendent des variations d'apports hydriques, des prix à terme et du niveau du spot.

L'impact est d'autant plus difficile à prévoir, en lien avec les diverses ordonnances et projets fédéraux (réserve d'énergie, Ostral, plafonnement des prix au niveau du marché intégré européen, ...) en lien avec la géopolitique.

Cependant, nous émettons constamment des scénarios et des hypothèses financières sur le revenu des communes, qui sont communiqués lors des séances Sierre+3 (groupe de travail pour le suivi des risques).

Est-ce qu'il y a une stratégie relative au turbinage des réserves de production durant l'hiver 2022/2023 ?

Réponse de M. Etienne Savioz, Responsable ressources partagées chez Oiken

Non, l'ordonnance ne demande pas de réserver des capacités de production sauf en cas de participation au processus de réserve (puissance/énergie).

Est-ce qu'il est prévu de garder de la réserve pour un turbinage en fin d'hiver ?

Réponse de M. Etienne Savioz, Responsable ressources partagées chez Oiken

La gestion du placement des productions flexibles est réalisée en fonction du niveau des prix horaires prévus, et les heures de production sont dictées par les apports, les prix horaires et les disponibilités des groupes de production.

Il n'est pas prévu de garder de la capacité de production spécifiquement pour une période donnée.

Avez-vous une visibilité sur les prix de vente de l'électricité durant le prochain hiver ?

Réponse de M. Etienne Savioz, Responsable ressources partagées chez Oiken

Dans le cadre de la vente du portefeuille de Sierre, nous émettons constamment des scénarios et des hypothèses financières sur le revenu des communes, qui sont communiqués lors des séances Sierre+3.

3. CONCLUSIONS

La Commission de gestion a analysé le budget 2023 sur la base des documents fournis. Elle a complété son étude par la rencontre et l'envoi de questions à certain-es chef-fes de service.

La Commission de gestion remercie chaleureusement tous-tes leurs interlocuteurs-trices pour leur disponibilité.

La Commission constate que le budget 2023, premier sous la forme du plan comptable MCH2, est moins déficitaire que ceux présentés ces dernières années. Ceci s'explique principalement par l'abandon progressif du financement des écoles du degré tertiaire pour les villes hôtes, la cantonalisation des APEAs et par la hausse prévue des recettes issues des aménagements de production électrique. Ces facteurs sont exogènes, donc indépendants de la gestion budgétaire de la ville.

Concernant le montant de CHF 1'000'000.– que la Municipalité prévoit en dotation d'un nouveau fond « énergie et climat », si l'idée est pertinente, les finances communales actuelles ne le permettent pas. De plus, la Commission aurait souhaité disposer d'un projet concret. Après des vives et longues discussions, la Commission a décidé d'amender cette rubrique.

Au sujet du Théâtre Les Halles, et au vu de ses faibles recettes (notamment la billetterie, le bar et les locations), la Commission n'est pas satisfaite des réponses obtenues. Certaines se contredisent, d'autres sont fausses ou soulèvent encore plus de questions. A travers le dépôt d'un postulat, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité mandate un expert externe pour effectuer une analyse de situation et identifier des pistes d'amélioration. La Commission restera attentive à l'évolution des recettes et de la gestion.

Concernant le parking du Forum, ouvert gratuitement depuis plusieurs mois, la situation laisse à désirer, et les difficultés récurrentes ne laissent pas entrevoir d'amélioration à court terme.

À la lecture du budget 2023, et même si la situation semble s'améliorer, la Commission de gestion reste préoccupée par la situation financière de la Ville et invite la Municipalité à diversifier rapidement ses sources de revenus.

Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général d'entrer en matière sur le budget 2023, d'accepter l'amendement et le postulat proposés, d'accepter le budget 2023, et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

3.2 Amendement

La Commission de gestion propose :

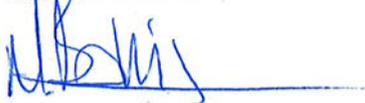
- d'amender le compte 7690.3634.00 « Dotation fonds Energie et Climat » à CHF 0.–.

La Commission de gestion accepte le rapport à l'unanimité des membres présents.

Sierre, le 23 novembre 2022

La présidente

Natacha Bonvin



Le rapporteur

Fabien Robyr

